

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS, AUX VÊTEMENTS ET À LA PUERICULTURE

Samedi 24 novembre 2018

Article 1

La FCPE association de parents d'élèves de Boissy sous Saint Yon organise une bourse aux jouets, aux vêtements et à la puériculture ouverte à tout public. Toutes les personnes s'occupant de l'organisation et du bon déroulement de cet événement sont des parents bénévoles.

Article 2

INSTALLATION : le samedi, jour de la bourse, de 11h à 13h

VENTES : de 13h à 18h

ESPACE DONS : de 13h à 18h30

Le détail des espaces dons vous sera communiqué par mail avec votre confirmation.

L'équipe FCPE, organisatrice de cet événement, sera présente de 11h à 18h30 sans interruption, et sera vigilante quant au respect de ce règlement.

Article 3

Les stands sont réservés exclusivement à la vente de jouets, jeux, livres, articles de puériculture, vêtements de 0 à 16 ans, vêtements de grossesse..

Les stands de jouets peuvent être tenus par les enfants sous la responsabilité de leurs parents. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les stands de puériculture seront tenus par des adultes, aptes à donner les renseignements nécessaires aux acheteurs.

Article 4

Les inscriptions seront prises dans l'ordre chronologique de leurs arrivées. Seuls les bulletins d'inscription papier et les inscriptions par mail (mail avec bulletin d'inscription rempli et scanné, ou mail comportant toutes les informations du bulletin d'inscription) seront pris en compte. Vous recevrez un mail de confirmation dès la prise en compte de votre bulletin d'inscription. Veuillez inscrire vos coordonnées mail et téléphone lisiblement.

Le nombre de place est limité.

Article 5

Le prix de l'emplacement est le suivant : 6€ pour une table - 5€ pour un tapis.

Un stand vaut pour : table (~1,65m linéaire) ou tapis (~1,75m linéaire).

Article 6

Les organisateurs sont les seuls compétents pour procéder à la répartition et à l'attribution des stands.

Article 7

Les articles mis en vente devront être en parfait état de fonctionnement et complets.

Article 8

L'accès aux exposants et au public s'effectue par l'entrée principale du complexe du jeu de paume.

Article 9

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des articles durant toute la durée de l'opération.

Article 10

Toute participation implique l'acceptation par le vendeur de ce règlement.

Article 11

Cette bourse est interdite aux professionnels et nous nous réservons le droit de leurs en refuser l'accès.

CONTACT: fcpe.boissy@gmail.com ou 06.63.03.82.94

L'équipe FCPE de Boissy sous Saint Yon, organisatrice de cet événement, sera présente de 11h à 18h30 sans interruption, sera vigilante quant au respect de ce règlement et décline toute responsabilité en cas d'accident et en cas de vol ou de détérioration des articles durant toute la durée de l'opération.

Bulletin à renvoyer par mail à : fcpe.boissy@gmail.com

Ou à déposer dans la boîte aux lettres FCPE (3^{ème} portail dans la rue des écoles)

Le dépôt de ce bulletin d'inscription vaut pour acceptation du règlement de la bourse.

Le règlement se fera sur place le jour de la manifestation en espèces ou en chèque à l'ordre de la FCPE.

Attention : à partir de 12h30, les places attribuées non réclamées ne seront plus réservées.



A RENDRE AU PLUS TARD 8 JOURS AVANT L'EVENEMENT

BULLETIN D'INSCRIPTION

BOURSE AUX JOUETS, AUX VÊTEMENTS ET À LA PUERICULTURE

Remplir en lettres capitales - *champs obligatoires:

Samedi 24 novembre 2018

NOM* : PRENOM* :

Adresse* :

Mail* :

Téléphone portable* :

L'enfant :

Signature* :

Demande la réservation de* :

1 Table (6€) 1 Tapis (5€) Indifférent

Si possible, je souhaiterais un deuxième stand identique
(confirmation attribution du 2^{ème} stand 1 semaine avant la bourse)

Demande la réservation d'un panier repas (5€) - précisez le nombre :

..... panier(s) repas comprenant

.....sandwich jambon/fromage ou sandwich fromage

+ un coupon dessert au choix sur place (crêpe, part de gâteau)

+ une boisson au choix (Coca-cola, Coca-Cola Light, Ice Tea, Oasis Tropical, Eau plate, San Pellegrino)